

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du jeudi 4 juillet 2019

Budget communal

Le conseil municipal a validé une décision modificative afin de rectifier une imputation comptable relative aux dépenses d'investissements réalisées en 2017-2018 pour l'aménagement du parking de Lafarge et son auvent. Il s'agit d'une simple opération technique qui ne modifie en rien le budget.

Éclairage public

Le transfert de la compétence éclairage public au syndicat départemental des énergies (SDE07) implique le versement par la commune au syndicat d'une subvention d'équipement pour le règlement de la part restant du financement des travaux. Le conseil municipal fixe à une année la durée d'amortissement de cette subvention et décide d'appliquer le dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement afin que celui-ci n'impacte pas l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

Village de caractère

La commune se positionnera afin de bénéficier de subventions du Département dans le cadre du dispositif spécial « villages de caractère ». Pourraient être notamment inclus dans la démarche le panneau d'information électronique, la réalisation d'un plan de la commune...

Rapport annuel sur l'eau 2018

Le conseil municipal a validé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour 2018. Ce document, qui résume les divers indicateurs techniques et financiers concernant le service public de l'eau, sera prochainement consultable sur le blog de la commune.

Indemnité de conseil au comptable public

Le conseil approuve l'attribution de l'indemnité de conseil à Mme Morgane SERGENT, inspectrice des Finances Publiques, pour la période d'intérim qu'elle a assurée à la trésorerie de Thueyts entre fin 2018 et début 2019.

Emplois communaux

Le conseil a décidé la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du service technique. Il a également validé le tableau des effectifs mis à jour et arrêté au 1^{er} juillet 2019.

Foncier

Le conseil municipal a approuvé divers échanges et cessions de parcelles de terrain dans le cadre de la régularisation cadastrale de l'emprise de la nouvelle voie de déviation de la rue de Paradis.

Communauté de communes

À l'approche des élections municipales, le conseil s'est prononcé sur le nombre et la future répartition des sièges des communes membres au sein du conseil communautaire, compte tenu des évolutions législatives qui permettent l'adoption d'un accord local pour mieux équilibrer la représentativité des communes. Ainsi le futur conseil communautaire comprendra 32 sièges au lieu de 27 actuellement. La commune de Thueyts conservera 3 représentants titulaires.